



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

Annexe 2

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2019 en faveur de la République du Cameroun

Document d'action concernant la Facilité de coopération technique III

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Facilité de Coopération Technique III Numéro CRIS: CM/FED/041-748 financée par le Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action	République du Cameroun	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 pour la République du Cameroun	
4. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principaux : ODD 1 – Éliminer la pauvreté et ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs Autres ODD significatifs : ODD 5 – Égalité entre les sexes, ODD 8 – Travail décent et croissance économique, et ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces.	
5. Secteur d'intervention / domaine thématique	Autres mesures d'appui : <ul style="list-style-type: none">• Mesures d'appui et d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions• Appui à l'ordonnateur national (ON)	Aide au développement: OUI ¹
6. Montants concernés	Coût total estimé: 4 500 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 3 000 000 EUR La présente action fait l'objet d'un cofinancement parallèle de la part du Gouvernement du Cameroun pour un montant de 1 500 000 EUR.	
7. Modalité d'aide et modalités de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe avec passation de marchés Gestion indirecte avec la République du Cameroun	
8. a) Code CAD	15110 – Politiques publiques et gestion administrative	
b) Principal canal de distribution	N/A	

¹ L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes avec handicap	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	N/A			

RESUME

La Facilité de coopération technique est un instrument transversal qui contribue à l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Elle pourra, comme tel, contribuer à la mise en œuvre de la Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur², en appuyant le Cameroun dans ses politiques visant à stimuler les investissements stratégiques et renforcer le rôle du secteur privé, l'environnement des entreprises et le climat d'investissement, exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique et des échanges. La période 2020-2024 sera une période de préparation et de mise en œuvre de la prochaine phase de programmation (2021-2027) et des opérations identifiées dans le cadre des actions de mixage prêt/don (*blending*), ainsi que du Plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE). D'où la nécessité de disposer de moyens complémentaires et flexibles pour assurer la préparation de nouveaux programmes et le plein succès de ces opérations.

L'amélioration de l'efficacité de la coopération passe par un appui à l'identification, formulation, suivi et évaluation des projets programmés sous le 11^e FED ou en préparation de la prochaine phase de programmation. La Facilité de coopération technique intègre le renforcement des acteurs clés de la coopération, l'appui à l'ON ainsi que la visibilité de la coopération Cameroun-UE. Consolidant les acquis des actions engagées dans le cadre des Facilités précédentes, il s'agira d'adapter et d'optimiser les capacités de contrôle et de gestion administrative, financière et

² COM(2018)643 final du 12.9.2018.

technique de la coopération Cameroun-UE par le dispositif d'appui à l'ON et des ministères techniques, ainsi que d'améliorer la visibilité de la coopération Cameroun-UE. Il est prévu un cofinancement du fonctionnement de la cellule d'appui à l'ordonnateur national de la part de l'État (en croissance au fil des années) plus important que celle de l'UE (en décroissance avec le temps) dans l'esprit du partenariat UE-Cameroun.

L'objectif global est de contribuer à maximiser l'efficacité, l'efficacités et l'impact de l'aide de l'UE en vue d'améliorer les conditions de vie de la population camerounaise, à travers le développement économique inclusif du pays (y compris les investissements du secteur privé), la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Avec une population de 23 400 000 d'habitants (estimations 2016), le Cameroun est richement doté en ressources naturelles (pétrole et gaz, minerais et bois précieux) et agricoles (café, coton, cacao, maïs, manioc, etc.). Économie la plus dynamique de la sous-région, le potentiel économique très important du pays reste toutefois sous-exploité jusqu'ici et les résultats en matière de développement social sont très faibles par rapport à ce qu'on pourrait attendre d'un pays à revenu intermédiaire. En effet, l'indice de développement humain du Cameroun en 2018 est de 0,556 et place le pays à la 151^e position sur 189 pays. La part de la population pauvre a augmenté de 12 % entre 2007 et 2014, pour atteindre 8 100 000 d'habitants, en raison d'une croissance démographique plus rapide que le rythme de réduction de la pauvreté. La pauvreté demeure essentiellement rurale et est plus élevée dans les régions septentrionales du pays, où elle atteint près de 56 %. Le Cameroun a un indice d'inégalité de genre en 2017 de 0,569, ce qui le place 141^e sur 160 pays.

Depuis les élections présidentielles de 2018, l'espace démocratique et le respect des droits de l'homme se rétrécissent, suscitant une préoccupation croissante de la part de la communauté internationale. En même temps, le pays est confronté à un certain nombre de défis sécuritaires, notamment la crise sociopolitique dans ses régions anglophones du sud-ouest et du nord-ouest (représentant un cinquième de son économie), la poursuite des activités terroristes (Boko Haram) au nord et l'insécurité croissante à l'est en raison de la crise en République centrafricaine.

Comme ses partenaires de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le pays a dû mettre en place des mesures d'ajustement budgétaire afin de parer au choc des termes de l'échange, rétablir sa stabilité macroéconomique et restaurer la confiance dans la monnaie commune. Le climat des affaires souffre d'un environnement institutionnel et réglementaire lourd et complexe, comme en témoigne sa 166^e position (sur 190) dans le classement *Doing Business 2019*, et de la prévalence de la corruption. Les politiques officielles visant à promouvoir la croissance, le commerce et la création d'emplois, y compris la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique (APE) intérimaire, sont généralement bien conçues et ambitieuses, mais ne font pas encore l'objet d'un suivi suffisamment énergique.

Avec un taux de croissance démographique de 2,6 % par an, environ 400 000 jeunes entrent sur le marché du travail chaque année, la majorité restant dans les secteurs agricole et / ou informel, en particulier dans les zones rurales. La migration de travail est une caractéristique croissante, mais reste nationale pour beaucoup (du nord vers le centre/sud).

Devant l'ensemble de ces défis, des réformes structurelles majeures paraissent nécessaires et méritent d'être appuyées pour stimuler la croissance inclusive, pour préserver la stabilité du pays et lui permettre de continuer à jouer son rôle de locomotive régionale.

La coopération en cours de l'UE contribue déjà à la croissance économique et à la création d'emplois grâce à divers instruments ciblant le secteur agricole, les chaînes de valeur de la banane et prochainement du coton, la gouvernance et le climat des affaires, les travaux à forte intensité de main-d'œuvre, le secteur de l'énergie et - depuis des décennies - l'amélioration de l'infrastructure de transport du Cameroun. La présence d'un bureau de la Banque européenne d'investissement (BEI) et la mobilisation de fonds régionaux, principalement par le biais du *blending*, contribuent également à ces objectifs.

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

Les objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le Cameroun, dans le cadre du Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 sont en ligne avec les orientations de la stratégie de développement du Cameroun « Vision 2035 » et sa déclinaison pour la période 2010-2020: le *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi* (DSCE). Le PIN 2014-2020 vient aussi en appui à la politique européenne pour le développement, élaborée au travers de la stratégie globale sur la politique extérieure et de sécurité de l'UE, le nouveau consensus européen pour le développement « notre monde, notre dignité, notre avenir »³, le partenariat renforcé avec l'Afrique sur la paix, la sécurité et la création d'emplois pour les jeunes. La phase d'analyse et de pré-programmation du nouveau Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI)^o pour la période 2021-2027 a également déjà commencé.

La Facilité de coopération technique est un instrument transversal qui contribue à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, et comme tel pourra contribuer, entre autres, à la mise en œuvre de la Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur⁴. Elle appuiera le Cameroun dans ses politiques visant à stimuler les investissements stratégiques et à renforcer le rôle du secteur privé, l'environnement des entreprises et le climat d'investissement, ainsi qu'à exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique et des échanges. La période 2020-2024 sera la préparation et la mise en œuvre de la prochaine phase de programmation (2021-2027) et une période de préparation et de mise en œuvre des opérations identifiées dans la programmation, notamment dans le cadre d'actions de mixage prêt/don (*blending*), ainsi que du PIE. D'où la nécessité de disposer de moyens complémentaires et flexibles pour assurer la préparation de nouveaux programmes et le plein succès des opérations en cours.

1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

Le Gouvernement a un document de vision du Développement au Cameroun à l'horizon 2035, qui s'est traduit dans sa première phase par un *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi 2010-2020* (DSCE). En préparation de la deuxième phase de la Vision 2035, un bilan honnête et franc du DSCE dressé par le ministère de l'économie, de la planification et l'aménagement territoriale (MINEPAT) a conclu que très peu des objectifs définis dans le DSCE n'ont été atteints, certains se sont même dégradés (sous-emplois, inégalité, sécurité alimentaire, gouvernance/corruption, climat des affaires). La pauvreté et les inégalités socio-économiques au sein de la population camerounaise se sont amplifiées, avec

³ OJ C 210 du 30.6.2017.

⁴ COM(2018)643 final du 12.9.2018.

des disparités considérables au niveau régional. Le nouvel instrument qui doit prendre la relève du DSCE est en phase d'élaboration sous la direction du MINEPAT. Même si les consultations élargies sont en cours, le Gouvernement du Cameroun a d'ores et déjà affirmé sa volonté de poursuivre la réalisation des ODD dans leur ensemble. La période de la deuxième phase n'est pas encore fixée, mais selon la Vision 2035 : de 2020 à 2027, le pays doit accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche haute. Ceci en mettant l'accent sur ses atouts immédiats : l'agriculture et l'extraction minière, tout en veillant à une répartition moins inégalitaire des revenus.

1.4 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes sont tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des politiques et programmes de l'UE au Cameroun. Il s'agit notamment de l'ordonnateur national du FED (ON) et des ministères techniques concernés par le FED (en rapport notamment avec les secteurs de concentration du PIN), mais également des organisations de la société civile, les organisations professionnelles, les opérateurs économiques et les acteurs du secteur privé d'une manière générale. Les acteurs non-étatiques bénéficieront, au même titre que les pouvoirs publics camerounais, des activités de mise à niveau des capacités, prévues par l'action (formations, conférences, etc.).

Le bénéficiaire final est la population camerounaise qui, grâce à cette action, bénéficiera d'interventions communautaires pertinentes et efficaces.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

La Facilité de coopération technique II – 2017-2021, en cours jusqu'à juin 2021, met principalement l'accent sur la programmation, la préparation et la mise en œuvre d'actions dans les domaines identifiés comme prioritaire dans le PIN 2014-2020. Dans le cadre de cette décision un devis-programme (DP) unique a été contractualisé pour appuyer l'ON dans ses missions. Ce DP unique, en vigueur jusqu'au 21 juin 2021, vise à : (1) renforcer la coopération Cameroun-UE et la gestion du PIN 2014-2020 à travers l'assistance technique (AT) et le renforcement des capacités des principaux acteurs du partenariat Cameroun-UE; (2) améliorer les capacités des services de l'ON en appuyant directement l'organisation et la gestion de la Cellule d'appui à l'ON (CAON); et (3) améliorer la visibilité de la coopération Cameroun-UE.

L'aide projet traditionnelle ayant tendance à ne plus être l'activité dominante, notamment avec l'appui budgétaire, la mise en œuvre d'actions de mixage prêt/don (*blending*), et d'instruments hors FED., l'ON sera de moins en moins en situation d'agir comme pouvoir adjudicateur. Dans ce contexte, la CAON doit revoir ses méthodes d'intervention afin d'être en mesure d'assurer un rôle en matière de facilitation institutionnelle, technique voire stratégique et de coordination. Pour soutenir efficacement ce nouveau type d'engagement, la CAON veillera à faciliter l'amélioration de l'efficacité de l'aide et notamment à une utilisation efficiente de l'aide budgétaire et des investissements sous forme de mixage, prêt, dons et mise en œuvre des garanties du PIE. Elle s'efforcera de faciliter les actions de coopération entre le Cameroun et l'UE en soutenant le renforcement de la qualité et de la visibilité des interventions du FED et des autres instruments. Elle apportera ainsi un appui constant dans la coordination avec le gouvernement, dans l'aide au suivi des politiques de développement et des stratégies sectorielles et mise en œuvre des réformes et influence, en lien avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

Il s'avère dès lors nécessaire pour la CAON de s'adapter aux nouvelles orientations, de changer de paradigme, donc d'approche et d'apporter des améliorations dans sa démarche ainsi que dans le renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs pour une

meilleure qualité d'exécution des différentes activités. Il ne s'agira pas de mobiliser, pour la CAON, un nombre supérieur d'agents dédiés aux nouvelles approches requises mais plutôt de réduire ses effectifs et de revoir ou adapter les profils et modalités d'engagement de ces agents pour les faire évoluer vers un suivi et un accompagnement plus global et plus macro, orienté entre autres, vers le dialogue de politiques sectorielles, le suivi des indicateurs, des objectifs, résultats et impact du partenariat UE-Cameroun y compris peut-être plus largement en incluant les États-membres dans le cadre du processus de programmation conjointe de l'UE et de ses États-membres.

L'action envisagée permettra aussi d'agir sur ces différents aspects en accompagnant les ministères techniques concernés par l'intervention UE et les projets et programmes FED, en contribuant à renforcer les capacités techniques et opérationnelles. L'action permettra aussi l'engagement d'experts sectoriels à court et moyen termes à travers des contrats de service, dans les domaines identifiés comme prioritaire dans le PIN 2014-2020 ou dans la prochaine programmation, et en particulier dans le cadre du développement et de la promotion du secteur privé, du climat des affaires et des investissements au Cameroun. Il sera aussi possible d'organiser des conférences/séminaires d'information pour divers groupes cibles. En outre, la visibilité de la coopération UE-Cameroun sera renforcée compte tenu qu'elle est jugée faible au regard du portefeuille de coopération de l'UE au Cameroun.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Détérioration de la situation politique, économique et sociale.	M	Actions du gouvernement pour créer un climat de stabilité et de justice sociale ; conduite des réformes économiques et financières pour améliorer le climat d'investissement.
Le rôle de la CAON passe d'un niveau central à un rôle de facilitateur et de suivi du fait de la mise en place par l'UE de nouveaux mécanismes de financements qui se diversifient et font plus appel à l'appui budgétaire, investissement et secteur privé.	E	Revoir ou adapter les profils et modalités d'engagement des agents de la CAON pour suivre cette évolution et nouveau rôle et adapter repositionner la CAON et impliquer davantage les ministères techniques et le secteur privé dans le processus de la programmation et à tous les stades de la mise en œuvre du partenariat.
Faible appropriation des programmes et des nouvelles modalités d'intervention par les acteurs des secteurs concernés, notamment les ministères techniques, les administrations publiques, le secteur privé.	F	Réaffirmation d'un leadership national fort et mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de suivi efficace.
La mise en œuvre du partenariat avec une approche innovante peut rencontrer des résistances au changement.	F	Réunions régulières avec la CAON et ministères techniques, accompagnement régulier et permanent des acteurs, informer en continu le ministre afin qu'il soit impliqué dans toutes les activités.
Hypothèses		
i) La volonté du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie de la population, à travers le		

développement économique inclusif du pays, la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance.

ii) L'efficacité du dialogue politique, du dialogue de politiques et du dialogue économique structuré.

iii) La permanence de bonnes relations de partenariat entre l'Union européenne et le Cameroun.

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

Cette action est une continuation des Facilités de coopération technique financées précédemment au Cameroun. Ces dernières ont permis de fournir l'expertise nécessaire à l'appui aux politiques, aux études sectorielles de base, à l'instruction, au suivi/contrôle et à la capitalisation des interventions de développement. Elles ont également permis le financement de formations et séminaires pour renforcer les capacités et la participation des acteurs dans la mise en œuvre des politiques et projets financés par l'UE, ainsi que d'actions de visibilité de l'aide européenne.

Dans cette période de transition (nouveaux instruments de coopération, Post-Cotonou), préparation de la prochaine phase de programmation 2021-2027 et dans le contexte de l'Alliance Afrique-Europe, il est important de pouvoir apporter rapidement un appui varié, flexible et complémentaire des appuis de l'UE, financer les études nécessaires et ainsi contribuer à des processus et réformes en cours particulièrement pertinents pour l'aide de l'UE et le développement du Cameroun. Il est important d'appuyer le Gouvernement dans l'identification et la préparation de programmes et projets de qualité qui sortent de la logique traditionnelle d'approche « projet » retenue ces dernières années. Cette ambition demande un travail plus approfondi et plus qualitatif de conception, analyse d'économie politique et de compréhension des politiques publiques, un rôle de facilitation et d'aide à la formulation de programmes. C'est dans ce cadre et pour soutenir les efforts du Cameroun que l'UE a initié le processus « *Jobs and Growth Compact – Cameroon* » qui est un document d'analyse et de référence utile pour mieux définir les priorités de l'UE en faveur du secteur privé et de la création d'emplois dans les secteurs les plus porteurs de l'économie camerounaise.

La Facilité de coopération technique peut aussi utilement contribuer, comme elle l'a fait dans le passé, à améliorer et renforcer la visibilité des actions de coopération de l'UE au Cameroun et pourrait s'élargir aussi dans le cadre du processus en vue d'une éventuelle programmation conjointe de l'UE et de ses États-membres.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La coordination avec les partenaires au développement du Cameroun s'effectue suivant deux axes principaux : i) avec les États-membres compte tenu de la Déclaration de Paris, du nouveau consensus européen pour le développement « notre monde, notre dignité, notre avenir »⁵ et du Code de conduite UE et du processus de réflexion en vue d'une éventuelle programmation conjointe et ii) avec l'ensemble des partenaires au développement. Le Comité multi partenaires et les groupes sectoriels se réunissent en fonction des besoins pour un tour d'horizon des sujets d'intérêt commun, notamment pour se concerter sur les études et les besoins d'assistance technique, et pour conduire le dialogue avec les autorités gouvernementales sur les politiques sectorielles.

⁵ OJ C 210 du 30.6.2017.

D'une façon générale, les nouveaux instruments de coopération (appui budgétaire, mixage prêts-dons, mécanismes de garantie, coopération déléguée, programmation conjointe) viennent en appui au dialogue sur les politiques publiques et de l'agenda des réformes dans le cadre d'un partenariat renforcé et permettent un levier accru par rapport aux projets classiques. Par ailleurs, la diplomatie économique constitue un instrument de grande importance au Cameroun. Ensemble, ils constituent « la boîte à outils » pour échanger sur le cadre politique et réglementaire.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectifs spécifiques, produits attendus et activités indicatives

L'objectif global de ce programme est de contribuer à maximiser l'efficacité, l'efficacités et l'impact de l'aide de l'UE en vue d'améliorer les conditions de vie de la population camerounaise, à travers le développement économique durable et inclusif du pays (y compris les investissements du secteur privé), la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance.

Le programme a comme objectifs spécifiques de :

- 1) Renforcer les capacités de l'ordonnateur national (ON), des ministères techniques, du secteur privé et des autres acteurs camerounais dans l'identification, la mise en œuvre, le suivi, la coordination et la divulgation des actions/interventions du FED et des autres instruments mobilisés au Cameroun par l'Union européenne.
- 2) Améliorer la conception et la mise en œuvre des actions financées par l'UE, la structuration du Dialogue économique notamment en lien avec l'implication du secteur privé et l'amélioration du climat des affaires à travers des études et missions d'assistance technique.
- 3) Appuyer l'identification, la formulation et la préparation/maturation de projets de mixage prêt/don (*Blending*) et la soumission des demandes de garanties au Fonds européen pour le développement durable (FEDD) dans le cadre du PIE de l'UE en particulier dans les secteurs identifiés dans le « *Jobs and Growth Compact – Cameroon* ».

Les résultats attendus sont:

Composante 1 : Appui à l'ordonnateur national

- 1.1. Les capacités des services de l'ON en matière d'interface et de coordination avec les acteurs du partenariat (ministères techniques, administrations publiques, secteur privé, autorités locales, acteurs non étatiques et autres) sont améliorées. La Cellule d'appui à l'ON (CAON) assure un suivi, une facilitation et une coordination interministérielle des programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE.
- 1.2. Les capacités de la CAON, ainsi que celles des ministères techniques, en matière de gestion et suivi comptable, financière, contractuelle et administrative des projets sont améliorées. La CAON veille au respect des règlements financiers applicables aux actions financées par le FED.

Composante 2 : Assistance technique, renforcement des capacités et contribution au Plan d'investissement extérieur de la UE (PIE)

- 2.1. Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE sont mieux identifiés, instruits, préparés, mis en œuvre et suivis, y intégrant pleinement les questions transversales (par exemple genre, changement climatique, environnement, etc.).

- 2.2. Des études techniques et préparatoires, des missions d'AT ponctuelles (y compris formation), ainsi que des forums ou autres évènements sont organisés autour et en appui aux actions financées par le FED et autres instruments de l'UE.
- 2.3. Les capacités des institutions financières dans la préparation et la maturation des projets de mixages prêt/don (*Blending*) avec et pour le secteur privé, sont renforcées à travers la mobilisation d'une assistance technique *ad hoc*.
- 2.4. Les institutions financières ont plus de capacités à élaborer et introduire des demandes de garantie auprès du FEDD et de piloter les études préparatoires relatives à ces demandes.
- 2.5. Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE bénéficient d'une meilleure visibilité. Les résultats du partenariat Cameroun-UE sont connus et appréciés.

Les activités suivantes sont présentées en liaison aux résultats attendus par composante et à titre indicatif.

Composante 1: Appui à l'ordonnateur national

- Facilitation institutionnelle, technique et stratégique aux acteurs concernés par le partenariat européen.
- Organisation de rencontres sectorielles, avec les ministères, le secteur privé et autres partenaires, dans les domaines d'intervention de l'UE.
- Contribution à la réalisation des ODD jugés prioritaires par le gouvernement.
- Contrôle financier et administratif (suivi financier des conventions de financement et des DP, fiches de contrôle et ordres de paiement, analyse des mémoires, tableaux de bord, rapports) des programmes/projets bénéficiant du soutien financier de l'UE.
- Suivi technique des projets à travers les indicateurs établis dans les PIN, en général, et dans les cadres logiques des projets, en particulier.
- Organisation de visites conjointes (CAON, Délégation de l'UE et autres acteurs concernés) de supervision en vue de veiller à la qualité des réalisations des programmes/projets ainsi qu'à la participation aux comités de pilotage et autres instances de coordination.
- Appui-conseil aux ministères techniques, aux unités de gestion de projet pour que la gestion comptable, financière, contractuelle et administrative des projets soit conformes aux procédures de l'UE.
- Suivi de la programmation régionale, continentale et Intra-Africa Caraïbe Pacifique.
- Contribution à la réalisation des engagements de la COP 21 de Paris sur les changements climatiques.
- Suivi de la mise en œuvre des résolutions/recommandations du Dialogue économique structuré.
- Préparation de la stratégie de partenariat post 11^e FED et de l'évolution des modalités de ce partenariat.
- Adaptation de la CAON dans le cadre du processus en vue d'une éventuelle programmation conjointe de l'UE et de ses États-membres.

Composante 2 : Assistance technique, renforcement des capacités et contribution au PIE

- Mise à disposition d'expertise qualifiée pour un appui et un transfert de compétence aux activités programmatiques.
- Réalisation d'études spécifiques et mission d'assistance technique visant à appuyer l'identification et la formulation des projets/programmes.
- Organisation de réunions de coordination, de formations et de séminaires dans les domaines d'intervention de l'UE.
- Mobilisation d'expertise pour soutenir des études techniques, des études de faisabilité autour et en faveur du secteur privé.
- Organisation de missions, de forums d'affaires ou d'autres évènements pour soutenir le secteur privé et des investissements.
- Contribution à la formulation de la prochaine programmation pluriannuelle — et des nouvelles dispositions pour la mise en œuvre de l'aide de l'UE dans le cadre de Post-Cotonou — à travers des études et missions d'assistance technique.
- Mobilisation d'une assistance technique destinée à soutenir et renforcer ponctuellement les institutions financières et les banques locales dans la préparation des projets de mixage prêts/dons (*Blending*) avec/pour le secteur privé, à travers notamment la préparation et le pilotage d'études.
- Conduite d'analyses économiques des politiques publiques.
- Réalisation d'études techniques et d'actions de renforcement des capacités des institutions financières dans l'élaboration de demandes de garantie auprès du FEDD.
- Réalisation d'actions de communication et de visibilité autour des initiatives financées par l'UE.
- Participation ou organisation d'évènements professionnels ou culturels (festivals, foires, débats télévisés, etc.) en lien avec les priorités du partenariat UE-Cameroun.
- Soutien au processus en vue d'établir une éventuelle programmation conjointe de l'UE et de ses États-membres.

4.2 Logique d'intervention

La logique d'intervention prévoit un soutien à la Cellule d'appui à l'ON pour qu'elle puisse jouer son rôle institutionnel notamment auprès des ministères techniques et du secteur privé, et ce afin de tirer pleinement profit des nouveaux dispositifs d'aide mis en œuvre par l'UE.

En ce qui concerne la durabilité future du projet, la stratégie de sortie réside dans la prise en charge progressive par l'État des services prestés par la CAON et de son fonctionnement, assurant ainsi une réelle mise en place des principes sous-jacents de la Déclaration de Paris.

Le projet vise également à améliorer la visibilité des activités de coopérations de l'UE au Cameroun et le dialogue avec les acteurs non étatiques (société civile et secteur privé).

4.3 Intégration des questions transversales

Le projet, de par son objectif, appuiera les interventions financées par l'UE, ainsi que plus généralement les politiques publiques et réformes sectorielles que l'UE soutient au Cameroun, afin de prendre en compte l'ensemble des questions transversales, telles que l'égalité entre les hommes et les femmes, l'environnement, le changement climatique, la bonne gouvernance.

La dimension visibilité vise aussi la diffusion des valeurs européennes, qui incluent le respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'égalité des sexes, de l'État de Droit, de la solidarité et de la justice.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans le Programme 2030 de développement durable des Nations unies. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD 1 – Pas de pauvreté, et ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs, tout en contribuant aussi à la réalisation progressive, ODD 5 – Égalité entre les sexes, ODD 8 – Travail décent et croissance économique et ODD 16 – Paix justice et institutions efficaces.

Le Cameroun s'est engagé, en tant que pays membre des Nations Unies, à mettre en œuvre les ODD définis dans le cadre du Programme 2030 de développement durable des Nations unies. Le document national de contextualisation et de localisation des ODD, publié en septembre 2017, bien qu'ayant le mérite de définir les voies à suivre pour l'opérationnalisation des ODD, ne constitue pas un document de politique nationale de développement. Toutefois, les cibles contextualisées et priorisées seront progressivement intégrées dans les stratégies nationales, notamment en ce qui concerne la dimension liée à la prise en compte des ODD et des préoccupations des populations vulnérables dans les politiques nationales de développement.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

5.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁶.

5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)

Les marchés contribueront à atteindre les objectifs 2 et 3 de l'action.

⁶ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

5.4.2 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif de « Renforcer les capacités de l'ordonnateur national (ON), des ministères techniques, du secteur privé et des autres acteurs camerounais dans l'identification, la mise en œuvre, le suivi, la coordination et la divulgation des actions du FED et des autres instruments mobilisés au Cameroun par l'Union européenne » peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Cameroun conformément aux modalités suivantes :

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procédera à un contrôle ex ante des procédures d'octroi de subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour l'exécution des marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et pour les subventions.

La contribution financière couvre partiellement, pour un montant de 800 000 EUR, les frais de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Modules	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution nationale en EUR (indicative)
5.4.2 - Composante 1 : Appui à l'ON Devis-programme et marchés de services	1 250 000	1 500 000
5.4.1 - Composante 2 : Assistance technique et renforcement des capacités & Contribution au Plan d'investissement extérieur européen Passation de marchés (gestion directe)	1 450 000	
5.9 & 5.10 - Évaluation et Audit	100 000	
5.11 – Communication et Visibilité	100 000	

Provision pour dépenses imprévues	100 000	
Totaux	3 000 000	1 500 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'ordonnateur national (ON), à savoir le Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire a confié la gestion administrative, comptable et financière ainsi que le suivi technique des projets financés par l'UE à la Cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON) du FED au Cameroun.

Un Comité de pilotage, qui se réunira au moins une fois par an, assurera la supervision globale de la Facilité de coopération technique. Il sera coprésidé par l'ON et par le Chef de la Délégation ou leurs représentants. Le Comité de pilotage du partenariat Cameroun-Union européenne assurera cette fonction dès sa mise en place. Un rapport annuel d'activités sera rédigé à destination de la Délégation de l'UE et de l'ON; il présentera les activités réalisées par rapport à celles prévues dans la programmation annuelle correspondante. Le rapport expliquera les écarts entre les prévisions et les réalisations et justifiera les solutions apportées aux problèmes rencontrés. Des indicateurs objectivement vérifiables seront définis au démarrage du projet. La responsabilité de la mise en place et du suivi des indicateurs relèvera de la responsabilité du coordonnateur national de la Coopération Cameroun-UE, Chef de la CAON.

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique quand pertinent.

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandée par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que l'accord Post-Cotonou peut avoir des répercussions sur les modèles de gestion de la coopération.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Les études, les contrats d'assistances techniques, les ateliers et les conférences mis en œuvre dans le cadre de l'action contribueront directement à la visibilité des activités de l'UE au Cameroun. Notamment la composante 2 vise le renforcement de la communication de l'UE au niveau local pour une meilleure connaissance de ses politiques et sa vision dans le partenariat avec le Cameroun.

Il est prévu d'utiliser marché(s) de services de communication et de visibilité, en principe avec la modalité de contrat-cadre.